

C'est pourquoi nous sommes d'avis que, pour éviter que ne se heurtent à l'avenir les programmes intéressant le commerce international des denrées agricoles, les divers pays du monde devraient se pencher de nouveau sur les moyens d'instituer un organisme international qui se chargerait de la distribution, à l'échelle du monde, des excédents périodiques de produits agricoles, de façon à jeter le moins de désordre possible dans le commerce international de ces produits. En l'absence d'un tel organisme, les programmes qu'appliquent divers pays en vue de maintenir les prix agricoles et le revenu des cultivateurs aboutiraient fatalement à des restrictions sur les échanges internationaux de produits agricoles.

### *Rôle du Canada*

Le rôle du Canada dans le rétablissement de l'équilibre entre la zone dollar et le reste du monde libre n'est sans doute pas à l'échelle de celui des États-Unis, mais il n'en est pas moins important. D'une façon générale, nous sommes d'avis que le Canada a fait preuve de sagesse en matière d'échanges internationaux. Notre tarif douanier n'est pas excessif. Nos méthodes douanières sont pratiques et efficaces. Les appels à la Commission du tarif sont relativement affranchis des longs retards et des tracasseries administratives. (Une longue expérience acquise dans nos rapports avec la Commission du tarif, le ministère des Finances et celui du Revenu national nous permet de dire que les méthodes administratives du Canada, en matière de commerce et de douane, sont expéditives, équitables et efficaces. J'ai demandé aux représentants au Canada de quelques-uns des importateurs les plus importants ce qu'ils pensaient de nos méthodes douanières. Ils m'ont répondu que notre régime douanier, en soi et dans son application, était excellent.)

Le Canada, à titre de pays signataire des accords commerciaux de Genève, s'est employé à libérer les échanges commerciaux, grâce à la diminution des droits de douane, et à atténuer d'autres restrictions qui pèsent sur le commerce international.

Nous avons dit que le tarif douanier du Canada n'est pas élevé, mais nous n'en pensons pas moins, qu'un bon nombre de droits pourraient être abaissés sans que les industries intéressées aient trop à en souffrir. Voyons en quelques-uns:

*Aluminium*—Le Canada est un des principaux producteurs d'aluminium; c'est probablement celui dont le prix de revient est le plus bas.

—ainsi, c'est au Canada que la production d'énergie hydro-électrique coûte actuellement le moins cher, et on sait que l'énergie représente une très grosse fraction des frais de production de l'aluminium.

Le *London Economist*, dans un numéro spécial, nous renseigne pleinement là-dessus. Le tarif de préférence britannique prévoit l'entrée en franchise de l'aluminium semi-ouvré, mais les droits relevant du régime de la nation la plus favorisée vont de 2c. la livre à 30 p. 100 de la valeur dans certains cas. Le droit frappant les articles en aluminium varie de 15 à 20 p. 100 sous le régime de la préférence britannique et de 22½ à 27½ p. 100 sous celui de la nation la plus favorisée. Et c'est au Canada que les produits bruts reviennent le meilleur marché à l'heure actuelle: nos exportations d'articles en aluminium sont beaucoup plus considérables que nos importations. Voilà donc une industrie qui ne souffrirait certes pas d'une diminution de la protection dont elle jouit.

*Cuivre*—Le Canada est producteur de cuivre à faible prix de revient et exportateur important de presque tous les genres d'articles en cuivre, comme les barres, les tuyaux et le fil. Certaines catégories entrent en franchise sous